

Le 6 juillet 2026

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027. Toute l'équipe-école s'engage à vous offrir des services de qualité ainsi qu'un encadrement favorisant la réussite.

Nous vous rappelons que la directive ministérielle concernant l'utilisation des cellulaires à l'école et pour tous les appareils électroniques (montre, Mp3, écouteurs sans fils, ...) sera toujours en vigueur pour la prochaine année.

Dans cet envoi, vous trouverez la documentation concernant les modalités d'accueil de votre enfant pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à porter une attention particulière sur ce que votre enfant doit avoir en sa possession lors de sa rencontre d'accueil individuel le 28 ou le 31 août prochain. La facture des frais scolaires sera disponible sur le **Clic école au plus tard le lundi 17 août**.

L'invitation à la rencontre individuelle vous sera transmise par courriel par Mme Charlotte Martel (psychoéducatrice) à partir de la mi-août.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

La direction

Août 2026				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28 ¹
31 ²				

Septembre 2026				
L	M	M	J	V
	1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶
7	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹
14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18
21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25 ¹
28 ²	29 ³	30 ⁴		

Octobre 2026				
L	M	M	J	V
			1 ⁵	2 ⁶
5	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹
12	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵
19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹
26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ⁶

Novembre 2026				
L	M	M	J	V
2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹	6 ²
9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷
16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19	20
23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶
30 ⁷				

Décembre 2026				
L	M	M	J	V
	1 ⁸	2 ⁹	3 ¹	4 ²
7 ³	8 ⁴	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷
14 ⁸	15 ⁹	16 ¹	17 ²	18 ³
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Janvier 2027				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶
11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	15 ²
18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷
25	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²

Février 2027				
L	M	M	J	V
1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷
8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11 ²	12 ³
15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19
22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25 ²	26 ³

Mars 2027				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷
15 ⁸	16 ⁹	17 ¹	18 ²	19 ³
22 ⁴	23 ⁵	24 ⁶	25 ⁷	26
29	30 ⁸	31 ⁹		

Avril 2027				
L	M	M	J	V
			1 ¹	2 ²
5 ³	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9*
12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹	16 ²
19	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶
26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29 ¹	30 ²

Mai 2027				
L	M	M	J	V
3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7*
10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14 ²
17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21
24	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹
31 ²				

Juin 2027				
L	M	M	J	V
	1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4*
7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11 ¹
14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶
21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24	25
28	29	30		

Légende

- Journées de congé
- Journées pédagogiques fixes
- Semaine de relâche

Dates importantes

Début de l'année scolaire : 28 août 2026

Fin de l'année scolaire : 23 juin 2027

* le 9 avril 2027 : journée pédagogique annulée en cas d'une 1^{re} fermeture

* le 7 mai 2027 : journée pédagogique annulée en cas d'une 2^e fermeture

* le 4 juin 2027 : journée pédagogique annulée en cas d'une 3^e fermeture

S'il y a fermeture d'établissement, une journée pédagogique sera annulée et deviendra jour de classe. Le jour cycle sera celui de la journée où l'établissement était fermé.

Dates à retenir

Début de l'année de travail :	24 août 2026
Fin de l'année de travail :	29 juin 2027
Début de l'année scolaire :	28 août 2026
Fin de l'année scolaire :	23 juin 2027
Assemblée générale des parents :	10 septembre 2026
Rencontre des parents de la 1re secondaire PEI :	17 septembre 2026
1re rencontre parents/enseignants :	19 novembre 2026, en après-midi et en soirée
2e rencontre parents/enseignants :	18 février 2027, en soirée

Nous joindre

École Joseph-François-Perrault

140, chemin Ste-Foy

Québec (Québec) G1R 1T2

418 686-4660

ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca

<https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/>

Assemblée générale des parents

Invitation

Le 6 juillet 2026

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à une assemblée générale de tous les parents de l'école qui se tiendra le **jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 30**. Nous en profiterons pour élire les membres parents du Conseil d'établissement 2026-2027. Plusieurs postes réguliers et substituts sont à combler. C'est une belle façon de vous impliquer dans votre école secondaire. Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de cette assemblée générale.

À la suite de cette rencontre, **vous aurez l'occasion de rencontrer l'enseignant tuteur de votre enfant**. C'est l'occasion de faire un premier contact avec la personne de référence pour l'année scolaire. Les tuteurs feront un survol des informations importantes sur la vie de l'école. De plus, une courte vidéo de présentation des enseignants sera déposée sur le site WEB de l'école et diverses informations importantes vous seront transmises telles que :

- Le moyen de communication avec chacun des enseignants;
- Les moments de récupérations;
- Les attentes envers votre enfant;
- Des informations touchant plus particulièrement certains niveaux.

Sur le site WEB de l'école, <https://www.ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/>, vous trouverez une multitude d'informations importantes sur l'école comme :

- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'établissement;
- La nature et les moments des principales évaluations pour chaque matière;
- Les règles de vie;
- Le projet éducatif;
- L'offre de voyages de cette année;
- Etc.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à cette assemblée.

La direction
ERSO...

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le jeudi 10 septembre 2026

18 h 30

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle 2025-2026;
4. Présentation des rôles et des fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents;
5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement;
6. Élections;
 - 6.1. Membres du Conseil d'établissement;
 - 6.2. Représentant du comité de parents;
 - 6.3. Substitut au représentant du comité de parents;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée générale.

19 h 30 à 20 h 30
Courte rencontre avec les tuteurs

INFORMATIONS

COMMENT SIGNALER L'ABSENCE OU UN RETARD?

La présence des élèves est obligatoire à tous les cours. Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par un parent. Vous pouvez facilement justifier une absence par **Clic école**. Vous pouvez également téléphoner au secrétariat de l'école au **418 686-4660** pour justifier ou non l'absence et indiquer la date de retour.

CASIERS

Le casier assigné à l'élève est la propriété de l'école et il peut être ouvert en tout temps. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des effets personnels placés dans les casiers. Il est interdit d'occuper un autre casier que celui que l'on m'a assigné. **L'élève doit donc OBLIGATOIREMENT verrouiller son casier avec un cadenas de qualité et sécuritaire et éviter d'y laisser des objets de valeur.**

Pour les cours d'éducation physique, IL EST IMPORTANT que les casiers soient cadenassés (vestiaires de l'école ou du centre Lucien-Borne). L'école n'est pas responsable des vols.

ACCIDENT À L'ÉCOLE

Accidents majeurs

Lors d'accidents majeurs, l'élève reçoit les premiers soins. Le membre du personnel témoin accompagne l'élève, si c'est possible, au secrétariat ou le fait accompagner. Si le cas le nécessite, d'autres soins lui sont prodigués par une personne qualifiée.

Si l'élève doit être transporté à l'hôpital, les parents en sont avisés. L'élève pourra, au besoin, être accompagné d'un adulte.

Transport

Le coût du transport en ambulance est toujours aux frais des parents. Les frais de taxi sont assumés par l'école pour l'aller seulement.

Assurances

Le Centre de services scolaire de la Capitale détient une police d'assurance de responsabilité civile. Si, lors d'un accident impliquant un élève, il n'y a aucune faute ou négligence d'un des employés de l'école ni aucun défaut du matériel de l'école, **le CSSC n'est pas tenu responsable et ses assureurs ne paient aucun dédommagement. En conséquence, il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance-accident pour leur enfant fréquentant l'école.**

TEMPÊTE

En cas de tempête, l'annonce de fermeture de l'école devrait être faite à la radio selon la politique du Centre de services scolaire. Vous pouvez également trouver cette information sur le site Internet du CSSC au <https://cssc.gouv.qc.ca/> ainsi que sur le Facebook du CSSC.

RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont mises en place dans un établissement scolaire pour garantir à chacun le respect, le bien-être, la sécurité et pour assurer un bon climat de travail et d'apprentissage propice à la réussite de tous.

Les règlements de l'école s'appliquent au-delà des lieux physiques et du temps de classe. Ils doivent être respectés dans toutes les activités qui se déroulent sous la responsabilité de l'école et sur les réseaux sociaux.

La direction est seule responsable de l'application des mesures disciplinaires qui entraînent la suspension d'un élève à l'interne ou à l'externe.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application des règles de vie en classe et hors classe.

Nos règles de vie s'appuient sur les lois civiles et criminelles de notre société, ainsi que les politiques du Centre de services scolaire de la Capitale.

Les valeurs de notre école:

- **Engagement**
- **Ouverture**
- **Responsabilité**
- **Curiosité**
- **Respect**

1. Je fais preuve de respect

- Je m'exprime avec respect envers les autres (en paroles, en gestes et en ligne).
- Je respecte les différences et le droit de chacun d'apprendre.
- Je contribue à un climat calme et sécuritaire.

2. Je suis engagé dans mes apprentissages

- Je suis présent, à l'heure et prêt à travailler.
- J'apporte le matériel nécessaire à mes cours.
- Je remets mes travaux dans les délais demandés.

3. Je suis responsable de mes actions

- Je respecte les consignes du personnel.
- J'utilise les technologies et les réseaux sociaux de façon appropriée.
- Je fais des choix qui favorisent ma réussite.

4. Je respecte mon environnement

- Je prends soin du matériel et des lieux.
- Je porte une tenue appropriée au milieu scolaire et conforme au code vestimentaire de l'école.
- Je garde les espaces propres et sécuritaires.

En cas de non-respect des règles :

Le non-respect des règles entraîne des interventions éducatives, progressives et adaptées à la situation.

1. **Rappel de la règle / avertissement**
2. **Intervention de l'enseignant et/ou de l'intervenant (discussion, reprise, réflexion)**
3. **Conséquence éducative** (ex. : réparation, reprise de temps, travail réflexif)
4. **Communication aux parents**
5. **Mesures disciplinaires adaptées** (geste réparateur, retrait, retenue, reprise de temps, suspension interne ou externe, référence à un service alternatif, facturation, etc.)

Principes d'intervention :

- Les interventions visent à **responsabiliser l'élève**.
- Elles tiennent compte de la **fréquence, de la gravité et du contexte**.
- Elles peuvent être **adaptées selon le jugement professionnel**.

L'ensemble du personnel de l'école travaille en cohérence afin d'assurer l'application de ces règles et de soutenir les élèves dans le développement de comportements favorables à leur réussite.

Les conséquences ne sont pas associées automatiquement à chaque règle.

Elles peuvent varier selon la situation afin de permettre aux intervenants d'agir avec jugement, d'assurer une intervention éducative et de tenir compte du contexte.

POUR FAVORISER MA RÉUSSITE ...

Absences et retards



Je suis présent.e, prêt.e et à l'heure à tous les cours.

Absences

Toute absence non justifiée ou justifiée pour des raisons non valables sera comptabilisée au système d'encadrement de l'école. Un comportement répétitif entrainera des sanctions reliées aux étapes d'absence. Selon la gradation, un signalement à la direction de la protection de la jeunesse pourrait être fait.

Dans le cas d'une absence, il est de la responsabilité de l'élève de s'informer des apprentissages, des travaux réalisés en classe et des évaluations à venir.

- La justification d'une absence ou d'un retard doit être faite dans les 48 heures sans quoi elle ne sera pas considérée sans pièce justificative.
- Aucune motivation d'absence n'est accordée à l'élève qui demeure dans l'école ou sur ses terrains. La direction se réserve le droit de refuser une justification d'absence si elle le juge à propos. Si un élève quitte l'école sans autorisation, il sera considéré comme ayant fait une fugue.
- Lorsqu'il y a une fugue, l'élève doit être accompagné de son parent pour réintégrer l'école.

Retards

Être à l'heure signifie que l'élève est, **au son de la deuxième cloche**, en classe avec le matériel requis, assis à son bureau et prêt à travailler.

Quoi faire?

L'élève en retard devra se procurer un billet de retard, au local Carrefour, avant de réintégrer immédiatement son cours.

Après 6 retards, l'élève se verra imposer une retenue sur l'heure du dîner, par la suite, chaque retard résultera en une nouvelle convocation en retenue. Si l'élève ne se présente à une retenue, il sera automatiquement convoqué de nouveau en retenue, **l'élève et le parent seront prévenus par courriel**. S'il ne s'y présente pas une seconde fois, il sera en suspension interne pour une période la journée suivante*. Veuillez noter qu'aucune évaluation ne peut se réaliser au local Carrefour. Si ces sanctions résultent en une absence à une évaluation celle-ci sera vécue en reprise d'examen en fin de journée.

- La direction se réserve le droit de ne pas accepter la justification d'un retard (ex : autobus en retard).

**Si l'élève s'absente volontairement pour ne pas assister à sa suspension, alors la situation sera évaluée.*

Situation problématique en lien avec les travaux scolaires :

Mesures universelles possibles pour devoirs et travaux non remis ou en retard :

- avis téléphoniques ou écrits aux parents par l'enseignant ou le tuteur;
- réduction de points pour les travaux remis en retard;
- rencontres de suivi périodiques par l'enseignant, le tuteur et/ou par l'enseignant-ressource;
- convocations obligatoires en récupération et/ou en retenue.

Conséquences pour actes de tricherie et de plagiat :

Conformément à l'article 2.5.4 des normes et modalités d'évaluation, les actes de tricherie, de plagiat ou d'utilisation de l'IA ne sont pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion au cours de l'évaluation ainsi qu'une mention ÉCHEC pour la ou les traces concernées.

Matériel scolaire

J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école et à mes cours :

- Cahier, manuel, agenda, pochette, étui à crayons, calculatrice, vêtements d'éducation physique, matériel d'arts, gourde d'eau...
- Je ne dois pas laisser trainer mes livres et mes effets personnels au sol dans les corridors.



Oublis de matériel : L'élève retourne chercher son matériel à son casier, mais doit passer au local Carrefour afin de se procurer un billet de retard pour réintégrer son cours.

Objets interdits et non requis en classe

Les sacs à dos, sacoches et sacs en bandoulière sont interdits en classe. Un élève qui arrive en classe avec un objet interdit ou non requis en classe devra aller le porter à son casier et aller se chercher un billet de retard au Carrefour.

Bris ou perte de matériel

Je respecte mon milieu de vie et le matériel mis à ma disposition.

* En cas de perte ou de bris du matériel mis à la disposition de l'élève, les parents seront facturés pour le coût de remplacement ou de réparation des objets perdus ou brisés. Dans certains cas, des travaux compensatoires pourraient lui être imposés.

CODE VESTIMENTAIRE

Vêtements	Les sous-vêtements (incluant les maillots de bain et sous-vêtements d'entraînement) sont non visibles et les parties intimes doivent être couvertes par un tissu non transparent.
Casquettes, tuques et chapeaux	Les casquettes, les tuques, les chapeaux et les capuchons doivent être retirés en classe et laissés dans le casier.
Chaussures	Pour une question de sécurité et d'hygiène, le port des chaussures est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école. Les souliers d'extérieurs ne doivent pas, pendant l'hiver, être les mêmes que ceux en classe. Afin de garder les gymnases propres et sécuritaires, il est essentiel de prévoir des espadrilles destinées uniquement pour l'éducation physique ou les activités sportives offertes à l'école.
Vêtement d'extérieur	Les vêtements d'extérieur doivent être retirés et laissés au casier (manteau, imperméable, veste doublée, etc.).
Les sacs	La sacoche, le sac à dos et le sac à bandoulière doivent être laissés en tout temps dans le casier.
<p>Les vêtements, les bijoux et les accessoires véhiculant des messages inappropriés sont interdits à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none">• Caractère violent;• Sexiste;• Grossier;• Faisant la promotion de consommation illicite ou d'activité illégale;• Portent atteinte à un individu ou à un groupe d'individus. <p>Tout élève doit être à visage découvert en tout temps (en classe et dans ses déplacements).</p> <p>*Le personnel scolaire, appuyé par l'équipe de direction, se réserve un droit de regard quant à la conformité de la tenue vestimentaire.</p>	

CELLULAIRE ET AUTRES APPAREILS



Utilisation des cellulaires et appareils électroniques

L'usage du cellulaire, des écouteurs sans fil et des appareils mobiles personnels est interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain de l'école.

En cas de non-respect des règlements, l'appareil sera confisqué et remis au secrétariat.

Conséquences : *Dans tous les cas, un parent de l'élève devra se présenter pour venir récupérer l'appareil. D'autres sanctions disciplinaires pourraient être appliquées.

L'école compte sur la collaboration des parents pour aider à l'application des règles concernant l'utilisation du cellulaire.

Réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire de façon respectueuse envers toi et les autres.

Le protocole d'intervention sur l'intimidation pourrait s'appliquer dans le cas d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Dans certaines situations, des partenaires externes (policier-école, Direction de la Protection de la Jeunesse, CIUSSS, etc.) pourraient être interpellés.



Lorsque j'utilise du matériel informatique,

CODE DE CONDUITE VERS UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE POSITIVE

École secondaire Joseph-François Perrault
Le monde à notre portée

Je dois respecter les règles suivantes:

JE M'ASSURE DE TOUJOURS

- Conserver mes informations personnelles privées.
- Comme élève, obtenir la permission d'un enseignant pour:
- envoyer des messages par courriel pendant les cours;
 - utiliser des services de clavardage, de blogue, de forum, etc. sur les heures de classe.



JE M'ASSURE DE NE JAMAIS

- Divulguer des renseignements personnels sans la permission de mes parents.
- Donner mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse, mon courriel ou ma photo à quelqu'un que je ne connais pas.
- Accepter de rencontrer une personne que j'aurais connue sur Internet.
- Acheter quoi que ce soit sur Internet sans l'accord de mes parents.
- Partager ou envoyer des photos à caractère sexuel.

LORSQU'UN MESSAGE ME REND MAL À L'AISE, JE N'Y RÉPONDS PAS ET J'AVERTIS UN ADULTE

LORSQUE J'ÉCRIS UN MESSAGE

- Toutes mes communications reliées à l'école doivent respecter le code de vie de l'établissement.
- Mes messages doivent être sans violence, haine, indécence ou racisme.
- Je ne dois jamais utiliser les ressources informatiques pour intimider, menacer ni nuire à quelqu'un.
- Je n'écris pas de messages de façon anonyme ni en utilisant le nom d'une autre personne.
- Je ne donne pas d'informations personnelles ni d'informations fausses sur quelqu'un.
- Je ne prends ni ne partage la photo ni l'enregistrement (vidéo ou audio) d'une personne sans son consentement.

- Je prends soin du matériel informatique mis à ma disposition.
- Je ne modifie pas, ne brise pas ni ne dégrade un équipement qui m'est prêté.
- À moins d'avoir l'autorisation de mon enseignant ou d'un responsable de l'école, je ne peux pas:
 - télécharger de la musique, des logiciels, des images ou des vidéos;
 - installer ou télécharger des logiciels ou des jeux sur les ordinateurs de l'école;
 - déposer sur Internet des photos ou des vidéos prises dans l'école ou lors d'une activité parascolaire.



PROTECTION Informations

RESPECT DES autres

RESPECT DU matériel

GESTION DES COMPORTEMENTS /SYSTÈME À PALIERS

Le système à paliers encadre nos interventions auprès des élèves qui accumulent des manquements. Lorsque l'élève enfreint les règles de vie, il s'expose à des conséquences associées au système de gestion des comportements. Une accumulation de plusieurs manquements mineurs peut justifier l'utilisation des paliers. Le système est associé à des suspensions et à des rencontres de réintégration avec les parents. Les manquements majeurs sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension ou une expulsion de l'école. La direction peut appliquer plus d'un palier disciplinaire à un élève pour une situation le justifiant.

Mesures d'intervention universelles	Interventions dirigées et ciblées
<ul style="list-style-type: none">❖ Avertissement verbal et/ou écrit;❖ Utilisation d'un système de valorisation, renforcement verbal;❖ Communication avec les parents;❖ Reprise de temps, perte de privilèges, travail compensatoire, gestes d'excuses, démarche de réparation, travail de réflexion;❖ Suivi dans l'agenda, feuille de route, contrat d'engagement;❖ Étude de cas, plan d'intervention individualisé, référence à un service particulier;❖ Retrait au local Carrefour.	<p>Palier 1 : une demi-journée ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation</p> <p>Palier 2 : une ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation</p> <p>Palier 3 : des journées de suspension à l'externe selon la situation</p> <p>Palier 4 : changement de milieu scolaire ou orientation vers un autre service</p>

Substances psychoactives

En vertu de La loi sur le tabac et le vapotage 10.3. (L.R.Q. T-0.01), il est interdit de posséder, de consommer et de vendre : drogue, alcool, vapoteuse ou cigarette, tant à l'intérieur de l'école que lors des sorties scolaires et lors des activités d'éducation physique à l'extérieur. Quiconque contrevient à cette règle s'exposera à des conséquences imposées soit par l'équipe d'encadrement de l'école soit par un policier du Service de police de la ville de Québec selon la situation.



Dans le cas de vente de substances psychoactives ou le port d'une arme, une démarche de changement de milieu scolaire sera entreprise ainsi que toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école. Des procédures judiciaires adéquates seront appliquées.

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

- Dans les cas où il y a un doute raisonnable de vol, de possession ou de vente de drogue ou d'alcool, une fouille des effets personnels et du casier de l'élève sera réalisée.
- En vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents, tout délit sera porté à l'attention des autorités policières.

RETRAIT AU LOCAL CARREFOUR:

Lorsque le comportement d'un élève ne permet pas d'évoluer dans un milieu propice aux apprentissages, l'élève sera dirigé vers le local Carrefour. Il doit immédiatement s'y présenter. S'il ne collabore pas au local Carrefour, un appel sera fait afin d'aviser le parent que l'élève sera retourné à la maison. Une rencontre avec la direction sera nécessaire pour le retour à l'école avec l'élève et les parents.

Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre le travail manqué avant son retour en classe.

REPRISES D'EXAMENS

L'élève dont l'absence sera motivée par le parent pour des motifs sérieux et exceptionnels aura droit à une reprise d'évaluation. Le parent doit communiquer avec l'enseignant par courriel pour justifier l'absence de son enfant à l'évaluation. Voici des exemples de motifs acceptables et non acceptables :

Motifs acceptables	Motifs non acceptables
<ul style="list-style-type: none">❖ Maladie ou rendez-vous médical (attestation médicale requise après trois journées consécutives);❖ Mortalité;❖ Convocation d'un tribunal;❖ Activités reconnues par l'école;❖ Un événement jugé comme force majeure par l'école.	<ul style="list-style-type: none">❖ Travail à temps partiel;❖ Retard;❖ L'usage répétitif du motif « maladie »;❖ Temps de repos additionnel (retour de voyage).

Procédures de reprises d'examens :

- **Absence en cas de voyage** : les parents doivent communiquer avec la direction afin de planifier la période de reprise des évaluations. L'élève reprendra ses examens dès que possible à de son retour, pendant les périodes de reprises d'examen en fin de journée.
- **En cas d'un autre motif acceptable d'absence**: dès son retour en classe, **l'élève a la responsabilité** de prendre une entente avec son enseignant afin de convenir du moment de reprise d'évaluation. Une validation du motif doit être faite par les parents (par courriel) à l'enseignant.



Si l'élève s'absente à la reprise, il pourrait se voir attribuer la note « zéro ».

MATÉRIEL SCOLAIRE DE BASE REQUIS POUR LA RENTRÉE 2026-2027 UNIK

Fournitures obligatoires à se procurer et à renouveler au besoin :

- ✓ 1 sac d'école
- ✓ 1 étui à crayons
- ✓ 2 gommes à effacer
- ✓ 1 taille-crayon avec réceptacle
- ✓ 1 paire de ciseaux
- ✓ 1 cadenas
- ✓ Costume d'éducation physique :
 - 1 paire d'espadrilles
 - 1 pantalon court
 - 1 t-shirt
 - 1 déodorant
 - 1 paire de bas

Matériel	Groupe 91 / groupe 92
Bâton de colle	1
Cahier à anneaux 1 pouce	1
Cahier à anneaux 1 pouce 1/2 blanc	1
Calculatrice scientifique (niveau secondaire)	1
Calculatrice (niveau primaire)	1
Correcteur (à ruban)	1
Crayon de plomb HB	2
Crayon effaçable à sec	1
Crayon à feutre noir (pointe fine 0,5)	2
Crayon surligneur (minimum 2 couleurs différentes)	2
Duo-tang	1
Ensemble de 10 crayons-feutres	1
Ensemble de 24 crayons en bois non effaçable	1
Ensemble de géométrie (compas, rapporteur d'angle, équerre)	1
Paquet protège-feuilles transparent (25 feuilles)	1
Paquet de séparateurs (8 séparateurs)	1
Règle de 30 cm	1
Stylo bleu	1
Stylo noir	1

Année scolaire 2026-2027

HEURE DU DÎNER

Chers parents,

Afin de s'assurer de la sécurité de votre enfant sur l'heure du midi, nous vous demandons de compléter la feuille d'autorisation suivante.

Sur l'heure des repas (11 h 20 à 12 h 45), mon enfant : _____

- A l'autorisation de quitter le terrain de l'école, sans accompagnement.
- A l'autorisation de quitter la classe afin de circuler dans l'école, sans accompagnement.
- A l'autorisation de quitter la classe afin de circuler dans l'école et sur le terrain extérieur de l'école, sans accompagnement.
- Doit rester en tout temps avec les accompagnateurs.

Signature des parents : _____

Signature de l'élève : _____

Signature de l'éducatrice responsable : _____

Date : _____

Merci de votre collaboration et bonne rentrée à tous!

L'équipe du service UNIK

Présentation de l'élève Service Unik

Nom :		Prénom :	
Sexe :	F <input type="radio"/> M <input type="radio"/>	Date de naissance :	Âge :
École :	Joseph-François-Perrault		
Diagnostic			
Mère		Téléphone rés. : Cellulaire : Travail : Courriel :	
Père		Téléphone rés. : Cellulaire : Travail : Courriel :	
Personne à contacter en cas d'urgence		Téléphone rés. : Cellulaire : Travail :	

Nombre d'enfants dans la famille :			
Frères		Demi-frères	
Soeurs		Demi-soeurs	
CONTEXTE FAMILIAL			
Vit avec ses deux parents	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		
Garde partagée	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		
Famille reconstituée	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		
Famille monoparentale	Mère <input type="radio"/> Père <input type="radio"/>		

INTERVENANTS AU DOSSIER	

Vision de l'élève face à la rentrée scolaire (changement d'école, d'enseignante, nouveaux amis) :

Intérêt de l'élève face aux apprentissages (ce que je préfère, ce que je trouve difficile) :

Préoccupations de l'élève (fonctionnement de la classe, inquiétudes) :

Selon les parents : les forces de mon adolescent(e) (sur le plan personnel, social, cognitif...) :

Difficultés de mon adolescent(e) :

Interventions à privilégier :

Interventions à éviter :

S'il y a lieu, quels sont les objets sensoriels utilisés par votre enfant?

Attentes et questionnements (fonctionnement, inquiétudes) :

Médication, allergies, problèmes de santé, etc. :

AUTRES INFORMATIONS

Casier no :

Combinaison cadenas :

Combinaison cadenas piscine :

Nom du chauffeur :

Téléphone et / ou cellulaire :

Calendrier CLASSE UNIK 2026-2027

Entrée progressive		
Vendredi 28 août 2026	Rencontres individuelles *	1h par élève
Lundi 31 août 2026	Rencontres individuelles*	1h par élève
Mardi 1^{er} septembre 2026	Avant-midi seulement (8h35 à 11h20) *Retour en transport scolaire pour les élèves inscrits	Tous les élèves
Mercredi 2 septembre 2026	Avant-midi seulement (8h35 à 11h20) *Retour en transport scolaire pour les élèves inscrits	Tous les élèves
Jeudi 3 septembre 2026	Avant-midi seulement (8h35 à 11h20) *Retour en transport scolaire pour les élèves inscrits	Tous les élèves
Vendredi 4 septembre 2026	Début de l'horaire régulier	Tous les élèves

***Rencontres individuelles** : Le moment de votre rencontre vous sera communiqué par courriel en juillet.

Rencontres de plan d'intervention <u>automne</u> (1 heure / élève)		
Lundi 26 octobre 2026	Groupe 91 : Rencontres individuelles pour les élèves et leurs parents (il n'y aura pas de classe pour les élèves du groupe 91)	Journées
Mardi 27 octobre 2026		régulières pour les élèves du groupe 92
Mercredi 28 octobre 2026	Groupe 92 : Rencontres individuelles pour les élèves et leurs parents (il n'y aura pas de classe pour les élèves du groupe 92)	Journées
Jeudi 29 octobre 2026		régulières pour les élèves du groupe 91
Vendredi 30 octobre	Journée régulière pour tous	

Rencontres de plan d'intervention <u>printemps</u> (1 heure / élève)		
Jeudi 29 avril 2027	Groupe 91 : Rencontres individuelles pour les élèves et leurs parents (il n'y aura pas de classe pour les élèves du groupe 91)	Journée régulière pour les élèves du groupe 92
Vendredi 30 avril 2027	Groupe 92 : Rencontres individuelles pour les élèves et leurs parents (il n'y aura pas de classe pour les élèves du groupe 92)	Journée régulière pour les élèves du groupe 91

**HORAIRE CLASSE UNIK
2026-2027**

Heure	UNIK	Régulier
8h35	Période 1	
9h50	Pause	
10h05	Période 2	
11h20	Dîner	
12h45	Période 3	
14h00	Pause	
14h15	Période 4	
15h30	Départ	

FORMULAIRE D'AUTORISATION ANNÉE 2026-2027

Utilisation de photos, d'enregistrements audio et vidéo ou de productions

Identification de l'élève	
Nom	
Prénom	
Niveau scolaire	
Nom de l'établissement	

Dans le cadre des activités de l'établissement (présentation en classe, récréations, sorties, activités parascolaires, voyages, etc.), le Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC) sollicite votre autorisation pour utiliser l'image de votre enfant à des fins d'information et de promotion. Nous aimerions également obtenir votre consentement à l'utilisation, la reproduction et la diffusion de certaines des productions de votre enfant. L'autorisation est valide pour l'année scolaire en cours.

Dans ce contexte, j'accepte que des photos, enregistrements ou vidéos de mon enfant soient pris au cours des activités de l'établissement en sachant qu'ils pourront être utilisés gratuitement, selon le cas, à des fins de publication ou de diffusion selon les choix que vous aurez sélectionnés.

	OUI	NON
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives de mon enfant et son utilisation à des fins d'impression ou de diffusion restreinte à l'établissement (mention d'honneur, mosaïque des élèves, album des finissants, journal étudiant, cadre numérique, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion dans les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion sur Internet (site Web de classe, de l'établissement, du CSSC, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion sur les médias sociaux (Facebook, Instagram, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'autorise le CSSC à disposer des droits de reproduction et de diffusion de mes productions ou prestations sans contrepartie (travaux en arts plastiques, textes écrits, musique, théâtre, concert, production en informatique, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En foi de quoi, j'ai signé ce document en date du : _____

Nom du parent ou du tuteur en lettres moulées

Signature du parent ou du tuteur

TRANSPORT SCOLAIRE

COMPORTEMENT ATTENDU DE L'ÉLÈVE

À l'arrêt :

- Se présenter à l'arrêt désigné au moins 10 minutes avant l'heure indiquée sur la carte d'embarquement;
- Attendre l'autobus calmement.

À bord :

- Demeurer assis et rester calme;
- Garder son sac d'école et sa boîte à lunch sur soi ou au sol.

À la descente :

- Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de se lever et de quitter son siège;
- Attendre que l'éducateur soit visible du conducteur et m'invite à sortir;
- Descendre calmement et marcher pour me rendre en classe.

Bagages et équipement

- Il est permis aux passagers de transporter des objets pouvant les aider à garder leur calme durant le transport tel, un MP3, Ipod, cellulaire ou une tablette. Toutefois, il est nécessaire d'utiliser des écouteurs. De plus, l'école et le conducteur ne sont pas responsables des bris ou des pertes reliées à l'objet en question. **Tout autre objet doit faire partie d'une entente entre le conducteur, les parents et les intervenants de la classe.**

Interdit en tout temps!

- Tout comportement de violence (verbale ou physique);
- Lancer des objets (ou d'aliments) ni à l'intérieur ni à l'extérieur du transport;
- Se lever durant le déplacement de l'autobus.

COMPORTEMENT ATTENDU DU PARENT

- Respecter l'horaire du transporteur le matin.
- Faire le suivi au conducteur directement le matin ou en fin de journée pour tout changement de dernière minute ou encore des particularités de l'élève;
- Faire le suivi lors de billet de manquement avec l'éducateur responsable;
- En cas de questionnement en lien avec la suspension, communiquer avec la psychoéducatrice

*Le chauffeur doit remettre aux parents ses coordonnées pour que le parent puisse communiquer avec lui en cas de modifications ou d'absence.

Questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous :

- **Personnes ressources :**
 - A) intervenants de la classe
 - B) Charlotte Martel (418-686-4040 poste 6038, Charlotte.Martel@cssc.gouv.qc.ca)

Nous vous remercions pour votre collaboration, car ensemble, nous assurons la sécurité des élèves!